

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Présents
19	19	15
Date de convocation		
21 avril 2026		

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril
à 19 heures 30 minutes

Le Conseil Municipal de la commune de LOMBEZ
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à
la Mairie, sous la présidence de
M. COT Jean-Pierre, Maire

Présents : MM. Jean-Pierre COT, Christine BEYRIA, Isabelle PATRIARCA, Pierre GUICHERD, Marie-Thérèse CAILLE, Eric DAUBRIAC, Bernard ANÉ, Elisabeth HOUPLAIN, Jean-Christophe BERIOL, Alain LAFFONT, Josette ALAUX, Emilie LOZES-AUBAN, Mathieu LAFFORGUE, CARADEC Mathilde, Sylvie GIBEL-DASTUGUE, Etienne BADIANE.

Absents ayant donné une procuration : Cédric PIMOUNET à *Christine BEYRIA*, Corinne GOMEZ à *Josette ALAUX*, Mathieu LAFFORGUE à *Bernard ANÉ*, Romain IDRAC à *Jean-Pierre COT*.

Absents : /

Secrétaire de séance : Alain LAFFONT.

Délibération n°2026-36

Objet : Vote du budget primitif 2026

Vu les articles L.1612-1 et L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget doit être voté avant le 30 avril, les années de renouvellement des assemblées délibérantes.

Après s'être assuré que le montant des soldes figurant au bilan de l'année 2025 aient été reportés,

Après s'être fait présenter le détail des dépenses et recettes du budget prévisionnel 2026 présenté par chapitres,

Considérant que le montant prévisionnel des dépenses et recettes pour le budget primitif 2025 s'équilibre de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
DEPENSES FONCTIONNEMENT	DE 2 915 520,38€	DEPENSES INVESTISSEMENT	3 536 537,42€
RECETTES FONCTIONNEMENT	DE 2 915 520,38€	RECETTES INVESTISSEMENT	3 536 537,42€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Pour	Contre	Abstention
19	0	0

- Décide de voter le BP 2026 tel que présenté.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire, Jean-Pierre COT

